



CENTRALE EOLIENNE
JUVENT SA

C/O BKW FMB ENERGIE SA
www.juvent.ch

VIKTORIAPLATZ 2
3000 BERNE 25
TEL. 031 330 51 07
FAX 031 330 57 90

Seul le discours prononcé fait foi

Mont-Crosin, le 31 janvier 2012

Centrale éolienne JUVENT SA

Remplacement des premières éoliennes et augmentation de la production de 40%

Martin Pfisterer, président de JUVENT SA

Quatre éoliennes de la commune de Villeret, exploitées depuis près de 20 ans, doivent être démontées et remplacées par des installations de dernière génération nettement plus performantes, ce qui représente une première en Suisse. JUVENT SA entend ainsi augmenter de 40% la production de la plus grande centrale éolienne du pays. L'éventuelle extension du parc éolien à la commune de Sonvilier pourrait en outre permettre de quasiment doubler la production actuelle. Mais en quoi consiste ce remplacement et quelles sont les raisons qui justifient la mise en œuvre des projets de Villeret et de Sonvilier? Voici leurs objectifs, l'importance qu'ils revêtent et la procédure que JUVENT SA compte suivre.

1. Situation de départ

Les trois premières éoliennes de la centrale JUVENT de Mont-Crosin, dans le Jura bernois, d'une hauteur de 45 m et d'une puissance de 600 kilowatts, ont été mises en service en 1996. La vente de courant éolien, une première en Suisse, rencontre un tel succès qu'une quatrième éolienne légèrement plus performante (660 kW) est installée dès 1998.

Afin de satisfaire la demande, l'agrandissement du parc éolien se poursuit progressivement, en accord avec la population, les autorités et les organisations de protection de l'environnement, jusqu'en 2010, atteignant alors un nombre total de 16 éoliennes. Grâce aux évolutions techniques auxquelles procède VESTAS, fournisseur danois leader du marché éolien, les nouvelles éoliennes gagnent en puissance (jusqu'à 2000 kilowatts) et en taille (jusqu'à 95 m de hauteur).

2. Subventionnement, paysage et opposition

Suite à l'accident de réacteur survenu l'année dernière au Japon, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de se retirer à moyen terme du nucléaire et d'appuyer l'approvisionnement suisse en électricité sur de nouveaux piliers, et tout particulièrement sur les nouvelles énergies renouvelables, dont la force éolienne fait partie, au même titre que les petites centrales hydroélectriques, l'énergie solaire, la biomasse et la géothermie.

L'Arc jurassien constitue, sur le territoire helvétique, le meilleur site d'exploitation pour l'énergie éolienne. Il offre également un paysage naturel d'une beauté exceptionnelle.

Entreprises partenaires:

BKW FMB Energie SA, Berne / sol-E Suisse SA, Berne; Industrielle Werke Basel; AEW Energie AG, Aarau; Groupe E SA, Corcelles; Société des Forces Electriques de la Goule, St-Imier



CENTRALE EOLIENNE
JUVENT SA

C/O BKW FMB ENERGIE SA
www.juvent.ch

VIKTORIAPLATZ 2
3000 BERNE 25

TEL. 031 330 51 07
FAX 031 330 57 90

Sur ces paysages de crêtes, l'implantation de mâts de 100 m de hauteur a un impact visuel indéniable.

Depuis le début du subventionnement par la Confédération en 2009, les projets éoliens ont connu un essor sans précédent: de nombreux investisseurs suisses et étrangers ont développé une multitude d'idées et de perspectives pour l'Arc jurassien. On a alors assisté à une véritable «ruée vers l'or», qui a naturellement fait peser une pression considérable sur des paysages magnifiques jusqu'alors préservés.

Malheureusement, les objectifs en matière d'aménagement du territoire des cantons ont partiellement ou complètement échoué. En l'absence de dispositions réglementant clairement l'emplacement d'éoliennes, la confusion a augmenté et les riverains et les organisations de protection du paysage ont fini par faire entendre, de manière tout à fait légitime, leur refus d'une telle situation. Les projets prévus pour l'Arc jurassien ont donc en majorité été abandonnés, suspendus, ou rejetés.

3. Objectifs et importance

C'est dans ce contexte – les objectifs du Conseil fédéral et du Parlement d'une part et le gel des projets éoliens de l'autre – que JUVENT a procédé, il y a un an, à une évaluation de la situation. La société a conclu qu'étant donné les circonstances actuelles, l'optimisation des sites éoliens existants devenait une option intéressante et que, pour répondre aux dispositions relatives à la politique énergétique et aux intérêts de la protection du paysage, elle devait passer par l'installation d'éoliennes plus performantes.

Cet objectif d'exploitation optimale est d'autant plus décisif sur le site de Mont-Crosin que le remplacement des éoliennes les plus anciennes (datant de près de 20 ans) par des modèles de dernières générations tels que ceux en service depuis 2010 entraînera une augmentation significative de la production. Ces nouvelles éoliennes peu bruyantes sont en effet trois fois plus performantes. Grâce à la hauteur des mâts et aux progrès technologiques, la production annuelle a été multipliée par sept en 2011, malgré des régimes de vents faibles. JUVENT entend tout d'abord porter sa production annuelle de 40 à 55 millions de kilowattheures dans le cadre du tournant énergétique exigé par les autorités politiques, et ce, en remplaçant des éoliennes de la commune de Villeret. Les quatre plus anciennes éoliennes seront démantelées (une première en Suisse), puis, aucun site de remplacement n'étant disponible en Suisse, exploitées à l'étranger pour produire de l'électricité pendant encore 5 à 10 ans.

Dans un deuxième temps, JUVENT souhaite construire jusqu'à quatre éoliennes supplémentaires dans la commune de Sonvilier afin d'atteindre une production annuelle totale de près de 80 millions de kilowattheures, soit une énergie correspondant à la consommation annuelle d'environ 25 000 foyers.

4. Procédure

Le projet de remplacement des éoliennes du site de Villeret, intitulé «JUVENT 6», constitue la sixième étape du développement depuis 1995. L'éventuel agrandissement sur la commune de Sonvilier porte, quant à lui, le nom de «JUVENT 7». Si les deux projets divergent en matière d'avancement et d'aménagement du territoire, ils remplissent cependant tous deux les exigences d'intégration du projet paysager



CENTRALE EOLIENNE
JUVENT SA

C/O BKW FMB ENERGIE SA
www.juvent.ch

VIKTORIAPLATZ 2
3000 BERNE 25

TEL. 031 330 51 07
FAX 031 330 57 90

développé conjointement avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

Le projet JUVENT 6, qu'une légère adaptation du plan de quartier actuel permettra de lancer, doit idéalement se concrétiser en 2013. Les méthodes les plus respectueuses possibles pour le transport, la construction et le montage ainsi que de nouvelles techniques seront utilisées, en tenant compte des intérêts de la population et des critères liés à l'agriculture et à l'environnement.

La première variante du projet JUVENT 7, qui prévoyait jusqu'à huit éoliennes sur la commune de Sonvilier, ayant été rejetée, JUVENT a donc réduit leur nombre maximal à quatre. S'il parvient à voir le jour, ce projet nécessite, dans un cas comme dans l'autre, un agrandissement préalable de l'actuel plan directeur régional concernant l'implantation de nouvelles éoliennes, puis la révision du plan de quartier de la commune de Sonvilier. Les négociations avec les propriétaires fonciers et la commune n'en sont néanmoins qu'à leurs débuts, et il est difficile de savoir si l'on pourra venir à bout du scepticisme que l'on constate actuellement.

Les projets et les procédures qui y sont liées seront décrites sous différentes perspectives dans les présentations suivantes par Jakob Vollenweider, directeur de JUVENT SA, Kurt Mägli, directeur des travaux chez JUVENT, Christophe Cueni, conseiller juridique, Emmanuel Contesse, expert paysager, Raimund Rodewald, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, et Richard Habegger, maire de la commune de Villeret.

5. Responsabilité et collaboration

Dans l'intérêt public, JUVENT s'engage à contribuer de façon substantielle et sans délai au tournant énergétique décidé par le gouvernement suisse à l'automne dernier. La société est ainsi prête à poursuivre l'optimisation de la centrale éolienne actuelle et de ses 16 turbines conformément aux exigences des autorités et des organisations, et à porter si possible à 20 le nombre de ses installations.

Cette optimisation et cet agrandissement ne doivent cependant ni s'effectuer au détriment des intérêts de la population et des communautés locales, ni dépasser les limites fixées par ceux-ci. Afin de préserver la région, JUVENT s'oppose farouchement à toutes les organisations et instances fédérales qui soutiennent la construction simultanée de plusieurs douzaines d'éoliennes sur la montagne du Droit, dans un but de concentration spatiale. Cette position est inacceptable au regard de la beauté des paysages de la montagne du Droit.

JUVENT met un point d'honneur à mener consciencieusement à bien ses deux projets, en collaborant de façon optimale avec les riverains, la population, les communes, les organisations, ainsi qu'avec les opposants à l'énergie éolienne ouverts au débat, en cherchant au mieux à respecter les intérêts du secteur agricole, ainsi que la protection de la nature et des paysages.

La société invite cordialement toutes les personnes souhaitant participer à l'émergence des nouvelles énergies renouvelables à soumettre leurs remarques et leurs suggestions, afin de poursuivre l'optimisation et l'éventuel agrandissement de la plus grande centrale éolienne du pays. Seule une collaboration harmonieuse avec toutes les parties intéressées permettra d'aborder avec succès le tournant énergétique préconisé.